



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

SECRETARIAT GENERAL

Bruxelles, le 4 février 2011

CM 1535/11

PARLNAT

COMMUNICATION

TRANSMISSION AUX PARLEMENTS DES ETATS MEMBRES

Correspondant : Direction Relations interinstitutionnelles
dri.parlnat@consilium.europa.eu

Objet: **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 2000/75/CE en ce qui concerne la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue [réf. 2010/0326 (COD) - doc. 5499/11 AGRILEG 4 VETER 2 PARLNAT 22 + REV 1 (de,nl,el,pt,fi,sv,et,lv,lt,hu,mt,pl,sk,sl,ro) + REV 2 (fr)]**

Je fais suite à ma communication réf. **CM 1401/11 en date du 28 janvier 2011**, date à laquelle toutes les versions linguistiques de la proposition de directive susmentionnée ont été transmises aux parlements nationaux.

Compte tenu de la modification par le Conseil de la base juridique de cette proposition en la fondant sur l'article 43, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à titre exceptionnel et avec l'accord de la Commission, je vous informe que la procédure exposée dans le protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité est engagée.

Le délai de huit semaines pour adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé, conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 1, du protocole (n° 2) précité, a commencé à courir le 4 février 2011 et se terminera le 31 mars 2011.

Nous vous invitons à adresser vos futurs avis motivés par courrier électronique à l'adresse dri.parlnat@consilium.europa.eu¹.

¹ Veuillez noter le changement de nom de la boîte électronique.

Dans l'hypothèse où une telle communication électronique n'est pas possible, nous vous prions d'adresser les avis par courrier au président du Conseil de l'Union européenne, au siège du Conseil, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
rue de la Loi, 175
B-1048 Bruxelles

Pour le Secrétaire général

Jim CLOOS
Directeur général adjoint
Questions politiques générales et
Relations interinstitutionnelles